



Déclarations de planification

Version 1 / 15 février 2021 / AO

FIN 78 / 2019.FINGS.777

Rapport du Conseil-exécutif sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CGes (Leuenberger)	1. Montant des rémunérations : Le Conseil-exécutif soutient une baisse générale des rémunérations, leur montant devant se situer dans la moyenne des entreprises comparables. Il étudie l'opportunité pour le canton de Berne de plafonner les rémunérations, comme cela existe au niveau fédéral.	+	
CGes (Leuenberger)	2. Respect des principes directeurs : le Conseil-exécutif rend compte du respect des principes directeurs dans son rapport annuel sur les organisations chargées de tâches publiques. Il renseigne chaque année sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle ainsi que sur les modèles de rémunération sur lesquels elle se fonde. Ce faisant, il exploite la marge de manœuvre juridique.	+	
CGes (Leuenberger)	3. Activités annexes : le Conseil-exécutif s'emploie à ce que les conseils d'administration de participations cantonales fixent des règles concernant les activités annexes des membres de la direction et rend compte des activités annexes dans son rapport annuel sur les organisations chargées de tâches publiques.	+	